

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 9 mai 2017 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les Conseillers, madame Michèle Massé ainsi que messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

Résolution 2017-05-179

Procès-verbaux des 5 et 11 avril 2017 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 11 avril 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 5 et 11 avril 2017 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-180

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 48 525 à 48 583	3 766 697,74 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 48 584 à 48 668	159 382,28 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 7FD000060 à 7FD000066	8 833,60 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Résolution 2017-05-181

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Acquisition et installation de pneus sur des camions du service de Sécurité incendie de la Ville auprès de Robert Bernard pneus et mécanique de Saint-Paul-d'Abbotsford pour le prix de 7 169,03 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert sur les factures datées des 1^{er} et 3 mai 2017.

Résolution 2017-05-182

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que M. Jean-Claude Fortin, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 9 mai 2017 au 13 juin 2017 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Jean-Claude Fortin, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-183

Impartition de la liste électorale en vue du scrutin du 5 novembre 2017 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'impartition de la liste électorale en vue du scrutin du 5 novembre 2017 à Innovision de Québec, pour le prix estimé à 3 744,40 \$ plus les taxes, tel que décrit dans l'offre de service datée du 4 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-184

Transmission d'une invitation à soumissionner pour l'acquisition d'une nouvelle chaudière pour le système de chauffage à l'Hôtel de Ville / Autorisation

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour l'acquisition d'une chaudière de remplacement pour le système de chauffage de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Résolution 2017-05-185

Tournois de golf de Bedford et de la Ville de Saint-Césaire / Inscription

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'autoriser :

- l'inscription de 2 élus au 27^e tournoi de golf de la Ville de Bedford, mercredi 14 juin 2017 pour le prix de 140 \$ chacun et d'un souper au prix de 50 \$;
- et
- l'inscription d'un quatuor au 28^e Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire, vendredi 2 juin 2017 pour le prix de 470 \$. Les profits de l'Omnium seront versés aux différents organismes à but non lucratif de la Ville.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2017-05-186

Comité d'Alphabétisation locale de Marieville (CALM) / Contribution financière 2017

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de verser une somme de 500 \$ à titre de contribution financière 2017 pour les activités du Comité d'Alphabétisation locale de Marieville (CALM). La contribution est financée à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-187

Marche pour l'Alzheimer 2017 – Défi des maires / Contribution financière 2017

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de verser une somme de 500 \$ à titre de contribution financière 2017 à l'événement de la Marche pour l'Alzheimer 2017- Défi des maires, organisé par la Société Alzheimer Haut-Richelieu, qui se tiendra le dimanche 28 mai 2017 au parc Jean-Paul-Beaulieu de Saint-Jean-sur-Richelieu. La contribution est financée à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-188

Gym-As – spectacle de financement annuel / Commandite 2017

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Et résolu d'autoriser une commandite de 250 \$ au Club de gymnastique Gym-As de Marieville pour la 47^e édition de leur spectacle annuel de financement qui aura lieu le samedi 17 juin 2017 à l'Aréna Julien-Beauregard de Marieville. La contribution est financée à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-189

Sécurité des événements culturels publics pour la saison estivale 2017 / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accepter l'offre de services de la compagnie GI sécurité patrouille inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la fourniture d'agents de sécurité lors des événements culturels organisés pour la période estivale 2017, pour le prix approximatif de 5 077,30 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 8 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-190

Signalisation pour la traverse piétonnière sur la route 112 / Demande au MMDÉ (MTQ) pour approbation d'affichage

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu de demander au ministère de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MMDÉ – MTQ) d'approuver l'affichage de signalisation lumineuse sur demande (non clignotante) proposé par la Ville de Saint-Césaire pour la traverse piétonnière sur la route 112, entre les rues Bouthillier et Vimy.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-191

Offre de services professionnels d'ingénierie concernant les travaux d'augmentation de la capacité hydraulique au bassin de contact / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michèle Massé

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux concernant le projet des travaux d'augmentation de la capacité hydraulique au bassin de contact, à la firme BHP Conseils de Montréal, pour le prix forfaitaire de 16 300 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de l'offre de services datée du 8 mai 2017. Et ce, à même le surplus accumulé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-192

Transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux d'augmentation de la capacité hydraulique au bassin de contact / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux d'augmentation de la capacité hydraulique au bassin de contact.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-193

Remplacement et support pour les réponses aux alarmes en eau potable / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation de Mme Dominique Arpin, chef d'équipe au service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme Simo de Longueuil pour assurer le remplacement et le support réponse aux alarmes en eau potable, à une fréquence d'une semaine sur trois, selon le calendrier établi par le service des Travaux publics, pour le prix annuel de 13 294,00 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la proposition de services professionnels datée du 28 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-194

Travaux de revêtement à la bâtisse du bassin de surpression / Autorisation

Considérant la recommandation de Mme Dominique Arpin, chef d'équipe au service des Travaux publics;

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser les travaux de revêtement à la bâtisse du bassin de surpression (1182, rue McLean) par Les constructions Pierre Paquette inc.

Séance ordinaire du 9 mai 2017

de Saint-Césaire pour le prix de 8 831 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission datée du 5 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-195

Travaux de lignage et de marquage de chaussées - IS / 2017-03-126 / Adjudication

Considérant que la Ville a procédé par invitation à soumissionner n° IS / 2017-03-126 pour des travaux de lignage et de marquage de chaussées;

Considérant la réception et l'ouverture, le jeudi 4 mai 2017, de deux (2) soumissions :

Soumissionnaire	Description	Unité	Quantité	Prix avant taxes
Lignes Maska Saint-Cécile-de-Milton	Ligne de centre (jaune)	Mètre linéaire	110 000 m	0,174 \$/m
	Ligne de rive (blanche)	Mètre linéaire	110 000 m	0,174 \$/m
	Bordure (jaune)	Mètre linéaire	4 000 m	1,25 \$/m
	Traverse de piétons (jaune)	Mètre linéaire	480	6,25 \$/m
	Ligne d'arrêt (blanche)	Mètre linéaire	390	3,25 \$/m
	Optionnel Case de stationnement (jaune)	Mètre linéaire	300	0,65 \$/m

Soumissionnaire	Description	Unité	Quantité	Prix avant taxes
Marquage- Signalisation Saint-Philippe	Ligne de centre (jaune)	Mètre linéaire	110 000 m	0,22 \$/m
	Ligne de rive (blanche)	Mètre linéaire	110 000 m	0,19 \$/m
	Bordure (jaune)	Mètre linéaire	4 000 m	2,50 \$/m
	Traverse de piétons (jaune)	Mètre linéaire	480	8,00 \$/m
	Ligne d'arrêt (blanche)	Mètre linéaire	390	5,00 \$/m
	Optionnel Case de stationnement (jaune)	Mètre linéaire	300	2,00 \$/m

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'adjuger le contrat n° 2017-03-126 / Travaux de lignage et de marquage de chaussées, à Lignes Maska de Sainte-Cécile-de-Milton, pour les prix unitaires décrits dans sa soumission datée du 1^{er} mai 2017 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties. Le prix dudit contrat est estimé à une somme de 47 742,50 \$.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Résolution 2017-05-196

Travaux de prolongement de ponceaux dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord - IS 2017-03-127 / Résultats et recommandation de l'ingénieur

Considérant que la Ville a procédé par invitations à soumissionner n° IS / 2017-03-127 pour des travaux de prolongement de ponceaux dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord; auprès de cinq (5) entrepreneurs;

Considérant la réception et l'ouverture, le jeudi 27 avril 2017, de deux (2) soumissions, à savoir :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix avec taxes
B. Frégeau et Fils inc. Saint-Alexandre-d'Iberville	137 984,00 \$	158 647,10 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc. Granby	162 644,05 \$	187 000,00 \$

Considérant que le prix des soumissions est supérieur à l'estimation des coûts;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu de rejeter les soumissions reçues pour des motifs budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-197

Transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux de prolongement de ponceau(x) dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Autorisation

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux de prolongement de ponceau(x) dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord en reconfigurant les travaux à exécuter.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-198

Transmission d'une invitation à soumissionner pour l'acquisition et l'installation d'un panneau d'affichage numérique / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour l'acquisition et l'installation d'un panneau d'affichage numérique à l'intersection des routes 112 et 233.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Résolution 2017-05-199

Signalisation devant le n° civique 1295, rue Notre-Dame / Autorisation d'interdiction de stationnement

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'implantation d'une nouvelle signalisation indiquant une interdiction de stationnement en tout temps devant le n° civique 1295, rue Notre-Dame ainsi que le marquage au sol sur la bordure entre le poteau électrique et l'entrée dudit n° civique 1295.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-200

Poste de journalier classe 1 pour les travaux horticoles des espaces verts municipaux (poste temporaire) / Embauche

Considérant la recommandation de Mme Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'embauche de Mme Louise Langlois, au poste de journalier classe 1 pour les travaux horticoles des espaces verts municipaux. Il s'agit d'un poste saisonnier à temps partiel pour lequel la rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur des emplois cols bleus. Le nombre d'heures est en fonction du budget alloué.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-201

Règlement 2017-255 décrétant la tarification des dépenses pour les travaux d'aménagement réalisés en septembre 2016 dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 2017-255 décrétant la tarification des dépenses pour les travaux d'aménagement réalisés en septembre 2016 dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que les procédures ont été régulièrement suivies;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Et résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement intitulé Règlement n° 2017-255 décrétant la tarification des dépenses pour les travaux d'aménagement réalisés en septembre 2016 dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-202

Vente d'une parcelle de la rue Vimy / Autorisation de signature

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la signature du maire, M. Guy Benjamin ou en son absence, le maire suppléant et de la directrice générale et greffière, Mme Isabelle François ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Micheline Quilès, des documents nécessaires à la transaction de vente devant le notaire M^e Bruno Chabot, vente pour le prix de 10 000 \$ à Mme Maryse Laplante et M. Réal St-François, d'une parcelle de la rue Vimy, soit le lot n° 6 041 993 du cadastre du Québec correspondant à la minute n° 14903 au certificat de piquetage du Groupe XYZ Civitas, arpenteurs-géomètres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-203

Demande d'un PIIA – Projet déposé par Jean-François Chartier, mandataire, pour de nouvelles constructions unifamiliales en rangées sur les lots n^{os} 3 969 216 à 3 969 218, situés sur rue Larose

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du Règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Jean-François Chartier, mandataire pour Habitation JFC inc., pour l'implantation de nouvelles constructions unifamiliales en rangées dans la zone n° 106, sur les lots n^{os} 3 969 216 à 3 969 218 du cadastre du Québec, situés sur la rue Larose;

Considérant que le plan soumis propose des bâtiments dont le style architectural, l'emprise au sol, ainsi que les matériaux de revêtements extérieurs respectent les caractéristiques du cadre bâti environnant et s'y intègrent harmonieusement;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de nouvelles constructions unifamiliales en rangées respecte les objectifs et critères contenus audit Règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu que le Conseil municipal accepte, tel que déposé, le PIIA présenté par M. Jean-François Chartier, mandataire pour Habitations JFC inc., pour le projet dans la zone 106, de nouvelles constructions unifamiliales en rangées sur les lots n^{os} 3 969 216 à 3 969 218 du cadastre du Québec, situés sur la rue Larose.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Résolution 2017-05-204

Demande de dérogation mineure présentée par M. Camille Moore, propriétaire, relativement à une opération cadastrale pour la subdivision du lot n° 1 592 040, situé sur la Place Guilbault

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Camille Moore, propriétaire, relativement à une opération cadastrale de subdivision du lot n° 1 592 040 du cadastre du Québec, situé sur la Place Guilbault;

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur la norme de profondeur moyenne minimale applicable à l'un des lots projetés, laquelle est précisée au tableau 5-1 de l'article tiré du Règlement de lotissement n° 93-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette demande aurait comme effet d'autoriser la création d'un lot dont la profondeur moyenne serait de 25,31 mètres, alors que le Règlement de lotissement n° 93-2005 et amendements, exige un minimum de 30 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation mineure de 4,69 mètres sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal La Voix de l'Est le 21 avril 2017;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 27 avril 2017, recommande au Conseil municipal, l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Camille Moore, propriétaire, à l'égard du lot projeté avec une profondeur de 25,31 mètres dans le cadre de l'opération cadastrale du projet de subdivision du lot n° 1 592 040 du cadastre du Québec, situé sur la place Guilbault, et ainsi permettre une dérogation mineure de 4,69 mètres pour la profondeur du terrain de l'un des lots projetés, le tout tel que déposé par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-205

CPTAQ / Demande présentée par, M^e Jean-François Denicourt, mandataire, à l'égard du lot 1 594 424, rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Résolution complémentaire en référence à la résolution n° 2017-03-120

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, par sa résolution n° 2017-03-120, recommandait favorablement à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), d'approuver la demande d'autorisation présentée par le notaire mandataire, M^e Jean-François Denicourt, afin que la CPTAQ autorise l'aliénation du lot

Séance ordinaire du 9 mai 2017

n° 1 594 424 du cadastre du Québec, selon les modalités et conditions précisées à ladite demande;

Considérant que la CPTAQ, dans son examen préliminaire, demande au mandataire de la propriétaire, Bonduelle Canada inc., de préciser si la demande vise ou non l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de la superficie visée, et ce, par une résolution du Conseil municipal se prononçant sur cet aspect de la demande;

Considérant que le mandataire s'adresse à la CPTAQ dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot n° 1 594 424 du cadastre du Québec et d'y instaurer une utilisation accessoire à l'habitation;

Considérant que la propriétaire, Bonduelle Canada inc., possède des droits sur les lots contigus n°s 1 593 220, 1 594 047 et 1 594 378 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande implique une superficie de 0,2335 ha² pour laquelle aucune construction n'est projetée;

Considérant que la superficie minimale fixée au Règlement de lotissement n° 93-2005 et amendements, pour construire une résidence, est de 0,3 ha² ;

Considérant que le lot visé est vacant et ne fait l'objet d'aucune activité agricole depuis l'année 1999;

Considérant que certaines contraintes environnementales affectent ce lot et compromettent tout projet de construction, notamment à l'égard d'un risque d'érosion et d'inondation;

Considérant que ce lot se trouve dans la zone n° 515 pour laquelle la sous-classe d'usage habitation A-1, de type unifamilial isolé, est autorisée;

Considérant que ce projet d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot s'avère conforme au Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire maintient que cette demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), en référence au tableau de l'annexe A jointe à la résolution n° 2017-03-120 pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que par la présente résolution complémentaire à la résolution n° 2017-03-120, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'utilisation autre qu'agricole, soit une utilisation accessoire à l'habitation sur le lot n° 1 594 424 du cadastre du Québec et ce, selon les modalités et conditions précisées à la demande.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Résolution 2017-05-206

Nouveaux membres citoyens sur le CCU / Nominations

Considérant que deux (2) postes de membres citoyens sont à combler au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que lors de sa séance du 27 avril 2017, le CCU a fait ses recommandations après l'analyse des candidatures reçues suite à l'appel de candidatures publié dans le journal municipal et sur le site web de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de retenir les candidatures de M. Christian Gauthier et de Mme Nathalie Jean, citoyens de la Ville de Saint-Césaire et de les nommer, chacun, membres citoyens pour siéger au CCU pour un terme de deux (2) ans débutant ce 9 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-207

Avis de motion pour règlement n° 92-2005-60 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203

Avis de motion est donné par M. Jean-Claude Fortin, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le Règlement n° 92-2005-60 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203.

Ce règlement a pour objet de modifier l'Annexe A intitulé *Grille des usages principaux et des normes* dudit Règlement de zonage et amendements, afin d'y ajouter l'usage : *poste d'essence*.

Résolution 2017-05-208

Premier projet de règlement n° 92-2005-60 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203 / Adoption

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement n° 92-2005-60 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville* (c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'Annexe A intitulé *Grille des usages principaux et des normes* dudit Règlement de zonage et amendements, afin d'y ajouter l'usage : *poste d'essence*;

En conséquence,

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu que le premier projet de règlement intitulé : "Règlement n° 92-2005-60 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203 soit et est adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au mardi 13 juin 2017 à compter de 19 h 30 en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-209

Avis de motion pour règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré

Avis de motion est donné par Mme Michèle Massé, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré.

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 14.5 intitulé *Projets intégrés* dudit Règlement de zonage et amendements, en ajoutant les mots : *d'habitation* après les mots : bâtiment principal.

Résolution 2017-05-210

Premier projet de règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré / Adoption

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'article 7 intitulé *Normes concernant les projets intégrés* et de préciser à son sous-article 14.5 intitulé *Projets intégrés* dudit Règlement de zonage et amendements, qu'il s'agit de bâtiment principal *d'habitation*.

En conséquence :

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le premier projet de règlement intitulé : "Règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et

Séance ordinaire du 9 mai 2017

amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré, soit et est adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au 13 juin 2017 à compter de 19 h 30 en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-211

Poste d'animateurs pour le camp de jour été 2017 (emplois étudiants) / Embauche

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'embaucher les employés saisonniers suivants pour le camp de jour été 2017 au taux fixé par l'échelle salariale en vigueur des emplois du camp de jour, à savoir :

Nom	Poste
Éliciane Beaulieu	animatrice
Viviane Campbell	animatrice
Karine Choquette	animatrice (camp danse)
Élisabeth Denicourt	animatrice
Michelle Hurdle	animatrice
Corinne Gadbois	animatrice
Daphné Girard	animatrice
Victoria Lallier	animatrice
Catherine Larouche	animatrice
Guillaume Légaré	animateur
Audrey-Jade Lévesque	animatrice
Sandrine Ménard	animatrice
Dalia Mihai	animatrice
Mélissa Myer	animatrice
Ariane Pronovost	animatrice
Amélie Riendeau	animatrice
Gabrielle Robichaud-Dupuis	animatrice
Jonathan Robichaud-Dupuis	animateur
Justin Robitaille	animateur
Rose Bryant-Scott	animatrice
Juliette François-Sévigny	animatrice
Maude Dubois-Tremblay	animatrice et superviseure aquatique
Roxanne Tremblay	animatrice et superviseure aquatique
Boris Carrier	accompagnateur
Florence Martin	accompagnatrice
Alison Gagné	accompagnatrice
Megan Pigeon	accompagnatrice

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-212

Équipements de pro shop de l'Aréna Guy-Nadeau / Autorisation d'acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Et résolu d'autoriser l'acquisition des équipements du pro shop qui sont localisés à l'Aréna Guy-Nadeau de la compagnie *Mise Au Jeu de Saint-Césaire*, propriété de M. Martin Labrosse, pour le prix de 8 000 \$ (aucune taxe), tel qu'il appert de la proposition datée du 2 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-213

Transmission d'une invitation à soumissionner pour le nettoyage des conduits de ventilation à l'Aréna Guy-Nadeau / Autorisation

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour le nettoyage des conduits de ventilation à l'Aréna Guy-Nadeau.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-214

Transmission d'une invitation à soumissionner pour l'acquisition et l'installation d'une clôture pour le terrain sportif au Complexe / Autorisation

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour l'acquisition et l'installation d'une clôture pour le terrain sportif au Complexe sportif de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-215

Demande de subvention pour le développement des collections des bibliothèques publiques au ministère de la Culture et des Communications / Autorisation

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications confirme que des crédits sont disponibles pour l'acquisition de nouvelles collections pour le développement des collections des bibliothèques publiques;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'autoriser Mme Line Gervais, responsable de la Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Césaire, à déposer à titre de mandataire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, un projet en développement de collections pour la Bibliothèque municipale dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques 2017-2018 du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2017

Résolution 2017-05-216

Avis de motion pour l'adoption du règlement n° 2017-256 sur le prélèvement des eaux et leur protection

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le règlement n° 2017-256 relatif au prélèvement des eaux et leur protection.

Ce règlement a pour objet de déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire municipal de la Ville.

Résolution 2017-05-217

Modification à la résolution n° 2017-03-113 adressée au MMDET (MTQ) dans le cadre du PAARRM / Précisions

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu qu'en référence à sa résolution n° 2017-03-113, la Ville de Saint-Césaire précise au ministère de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MMDET – MTQ) que les travaux d'asphaltage ont été exécutés en 2016 sur les rangs de Saint-Ours et du Haut-de-la-Rivière Nord pour une somme subventionnée de 12 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-218

Proposition d'un projet de recherche pour essais pilotes sur des filtres au charbon

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de confier au Centre de Recherche, Développement et Validation des Technologies de Traitement des Eaux de l'École polytechnique de Montréal le mandat pour un projet de recherche pour des essais pilotes pour le développement de filtres au charbon permettant l'abatement combiné de manganèse et de BTEX. L'École Polytechnique et la Ville de Saint-Césaire cofinance ce projet dont la partie de la Ville est estimée à 13 790 \$ (sans taxe), tel qu'il appert de la proposition datée du 25 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-05-219

Contrat du spectacle pour la Fête des bénévoles du 12 mai 2017 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

Séance ordinaire du 9 mai 2017

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser le paiement du contrat n° 1708 concernant le spectacle de Baby Boomer's Band du 12 mai 2017 pour la Fêtes des bénévoles, aux Productions Pierre Cormier de Farnham, pour le prix de 2 500 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert du document daté du 25 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2017-05-180, 2017-05-181, 2017-05-183, 2017-05-185, 2017-05-186,
2017-05-187, 2017-05-188, 2017-05-189, 2017-05-191, 2017-05-193,
2017-05-194, 2017-05-195, 2017-05-199, 2017-05-200, 2017-05-211,
2017-05-212, 2017-05-218, 2017-05-219.

Micheline Quilès
Trésorière